



|  
ZOOM  
ASSURANCE VIE  
.



# LE GUIDE DE LA GESTION SOUS MANDAT



La MIF au service  
de votre épargne

---

# Sommaire

Déleguez la gestion de votre épargne  
pour gagner en efficacité

*page 4*

Choisissez le mode de gestion  
qui vous correspond

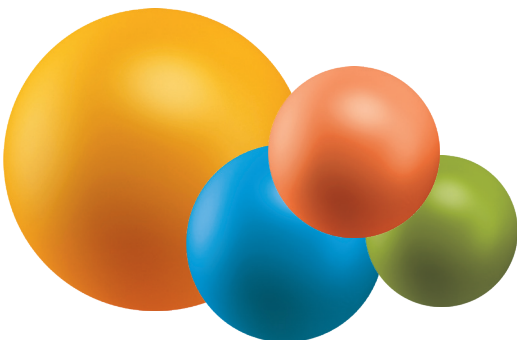
*page 6*

L'investissement responsable au coeur de  
l'ADN de la gestion sous mandat MIF

*page 8*

Découvrez le contrat phare de la MIF :  
Le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport

*page 10*



# DÉLÉGUEZ

## LA GESTION DE VOTRE ÉPARGNE POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

La MIF propose la Gestion Sous Mandat pour aider les épargnants à dynamiser leur contrat d'assurance vie. Cette offre permet à chacun de bénéficier automatiquement et régulièrement des conseils avisés de professionnels pour optimiser les performances de leur contrat.

**D**epuis plus de 35 ans (1986) la MIF a construit sa réputation en proposant à ses clients des contrats d'assurance vie exclusivement investis dans le fonds en euros. Il y a six ans, pour dynamiser son offre et répondre à l'évolution du marché, le contrat phare de la mutuelle, le Compte Épargne Libre Avenir a été ouvert avec succès aux unités de compte. Désormais, lorsque vous souscrivez le contrat d'assurance vie Compte Épargne Libre Avenir

Multisupport auprès de la MIF, vous pouvez choisir entre deux modes de gestion : **La Gestion Libre** ou **La Gestion sous Mandat**. Quand vous privilégiez la Gestion Sous Mandat, vous déléguez à la MIF la sélection et l'arbitrage des supports d'investissement de votre contrat. Celle-ci travaille alors en collaboration avec son partenaire OFI Invest Assset Management pour vous apporter encore plus de services et les meilleurs conseils.

### À SAVOIR

Vous pouvez à tout moment modifier votre mode de gestion (passer d'une gestion libre à une gestion sous mandat, ou inversement).

## Un service pour répondre aux attentes des sociétaires

Vous êtes nombreux à manquer de temps ou de connaissance pour gérer au mieux vos investissements réalisés au sein de vos contrats d'assurance vie. En effet, pour optimiser votre épargne, il est nécessaire de consacrer du temps à la sélection des supports d'investissement à inclure dans votre contrat, surtout

quand vous souhaitez procéder à des arbitrages réguliers. Il était donc naturel pour la MIF de proposer à ses clients un mode de gestion professionnalisé. Identifier à quel moment et comment investir sur les marchés requiert une expérience qu'il est parfois difficile d'acquérir ou de mettre en pratique seul devant

son ordinateur. Par ailleurs, lorsque les marchés financiers fluctuent, l'expérience fait souvent la différence pour éviter des décisions trop hâtives ou, au contraire, trop tardives. En outre, pour un investisseur particulier, il peut être difficile de trouver le juste équilibre entre prise de risques et performances.



## Une formule innovante adaptée à tous

La Gestion Sous Mandat proposée pour votre contrat d'assurance vie vous permet de confier la sélection des supports d'investissement et la gestion de leur arbitrage aux professionnels de la MIF. Cette délégation s'appuie sur une allocation optimale déterminée en fonction de votre profil de gestion (cf. page 7). Jusqu'à présent, le contrat **Compte Épargne Libre Avenir Multisupport** permettait à ses souscripteurs d'investir dans 27 unités de compte en Gestion Libre, c'est-à-dire avec une gestion de l'épargne autonome et personnelle faite par l'épargnant lui-même

Avec la Gestion Sous Mandat, l'univers d'investissement s'élargit à 46 unités de compte, en complément du fonds en euros MIF, via une gestion déléguée de l'épargne à des professionnels. Une équipe est dédiée au quotidien à cette mission et la MIF a choisi la société de gestion OFI Invest AM pour l'accompagner dans ce but. Des professionnels sont ainsi totalement au service de vos intérêts. Ils disposent des compétences indispensables pour procéder aux choix d'allocations les plus adaptés dans le respect de votre appétence aux risques et de vos objectifs de performance.

### OFI INVEST AM, un partenaire naturel

La société de gestion française OFI Invest AM est un partenaire historique de la MIF dans le cadre de sa gestion d'actifs.

En effet, trois fonds OFI sont déjà proposés dans le cadre de la Gestion Libre du Compte Épargne Libre Avenir Multisupport. Forte de ce partenariat de confiance sur le long terme, la MIF a sélectionné l'expertise d'OFI Invest AM pour la mise en place de son nouveau mode de gestion, la Gestion Sous Mandat. La société de gestion, créée en 1992, partage de nombreuses valeurs avec la MIF, à commencer par sa démarche ISR (cf. page 6). OFI Invest AM est largement reconnue pour sa stratégie en matière d'investissement responsable, soit dans la labellisation de ses fonds, soit dans la notation interne de ses produits.

La MIF et OFI Invest AM mettent les relations humaines au cœur de leurs démarches, tant en matière d'organisation que dans la relation commerciale. Le social et le mutualisme sont des valeurs historiques communes, les principaux actionnaires d'OFI Invest AM étant les mutuelles reconnues la MACIF et la Matmut. Autant de valeurs et d'objectifs communs qui font d'OFI Invest AM un partenaire naturel de la MIF.

# CHOISISSEZ LE MODE DE GESTION QUI VOUS CORRESPOND

Deux solutions sont proposées par la MIF :  
la Gestion Libre ou la Gestion Sous Mandat.  
Chacune présente des avantages  
et dépend de votre profil d'épargnant.



## Gestion Libre OU Gestion Sous Mandat ?

### Gestion Libre

- Le souscripteur **gère lui-même** son contrat.
- Il **sélectionne les supports d'investissement** et les répartit comme il le souhaite. Il accède aux SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) proposées par la MIF.
- Il effectue **de manière plus ou moins régulière** des arbitrages sur son contrat.

### Gestion Sous Mandat

- Le souscripteur **délègue à la MIF** la sélection et les arbitrages des supports d'investissement de son contrat.
- La MIF, forte des conseils d'OFI Invest AM, sélectionne et détermine l'allocation **la plus adaptée au fil du temps au contexte de marché**, dans le respect du profil (ou mandat) de gestion sélectionné.
- Le souscripteur est **régulièrement tenu informé** des décisions prises par la MIF, au titre de la gestion de son épargne, dans le cadre du mandat confié. Les arbitrages d'allocation entre les différents supports sont effectués automatiquement.



## Zoom sur les avantages de la Gestion Sous Mandat MIF

- ✓ **Plus d'efficacité** dans la sélection des supports d'investissement du contrat.
- ✓ Une expertise qui **suit votre épargne en permanence**.
- ✓ Des **compétences de professionnels de la gestion d'actifs** mises à disposition.
- ✓ Des **décisions appuyées** sur des outils performants de la société de gestion. *Ils traitent et analysent de nombreuses informations.*
- ✓ Un **large univers d'investissement** avec l'accès à 47 fonds.
- ✓ Une **gestion calibrée** selon votre appétence au risque et vos objectifs de performance.
- ✓ Des **investissements socialement responsables**.
- ✓ **0 € de frais d'adhésion**
- ✓ **Aucuns frais sur vos versements**
- ✓ **La gratuité** des arbitrages.

# Vos questions sur la Gestion Sous Mandat



## Pourquoi privilégier la Gestion Sous Mandat ?



Lorsque vous choisissez la Gestion Sous Mandat, vous confiez la gestion de votre épargne à la MIF qui bénéficie des conseils de professionnels de la finance pour la sélection et l'arbitrage des supports d'investissement de votre contrat, conformément au profil de gestion choisi. Ces professionnels maîtrisent parfaitement le fonctionnement des marchés financiers sur lesquels ils interviennent chaque jour. Par ailleurs, ils disposent d'outils performants et d'informations très détaillées permettant une analyse poussée des valeurs choisies.

En vous appuyant sur la compétence de ces experts vous profitez d'opportunités d'investissement que vous auriez peut-être laissé passer. En effet, passer d'un mode de Gestion Libre à une Gestion Sous Mandat, c'est gagner du temps et de l'efficacité dans la gestion de votre épargne. La Gestion Sous Mandat a pour objectif d'améliorer vos rendements à long terme et vous permet d'adapter la répartition de votre épargne en cas de fluctuations fortes des marchés financiers, selon votre appétence au risque.



## Puis-je changer mon mode de gestion ?



Vous pouvez passer à tout moment de la Gestion Libre à la Gestion Sous Mandat, ou inversement. Cependant, la Gestion Sous Mandat se montre souvent intéressante et performante à long terme. Il n'est donc pas recommandé de procéder à des changements trop fréquents entre les deux modes de gestion. Lorsque votre situation personnelle évolue, la gestion de votre contrat s'adapte. Vous pouvez donc privilégier la prudence à certains moments clefs de votre vie et être plus offensif à d'autres.



## Comment puis-je suivre l'évolution de mon contrat ?



Vous pouvez consulter votre contrat dans votre espace personnel à tout moment. Chaque adhérent-souscripteur en Gestion Sous Mandat dispose d'un bilan mensuel, récapitulant la répartition de son épargne, l'ensemble des arbitrages intervenus au cours du mois écoulé ainsi qu'un commentaire sur la gestion du mois. En complément, tous les trimestres, un reporting plus complet est envoyé aux épargnants. Ce document reprend l'ensemble des éléments de l'épargne constituée, de son allocation et de son évolution, complété par des commentaires sur la stratégie et la situation économique mais aussi concernant les convictions de la société de gestion partenaire sur le trimestre qui suit. Vous bénéficiez donc d'une large visibilité sur les décisions prises par le gestionnaire de votre contrat au titre du mandat confié.

Avertissement : tout investissement en unités de compte est soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse et comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les informations fournies dans le cadre de la présente communication ne constituent en aucune manière une recommandation de l'assureur au titre du devoir de conseil.

# L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AU CŒUR DE L'ADN DE LA GESTION SOUS MANDAT MIF

Ce mode de gestion proposé par la MIF met à l'honneur les produits dits « socialement responsables ». Cette approche a de quoi séduire puisque ces placements résistent mieux que les autres à la crise et obtiennent des performances satisfaisantes.



**P**our un assureur comme la MIF, la finance durable est en parfaite adéquation avec son histoire et ses valeurs mutualistes. Par ailleurs, les épargnants se montrent de plus en plus attentifs aux enjeux environnementaux et veulent **donner du sens à leur épargne**. La Gestion Sous Mandat de la MIF propose donc 100 % de fonds répondant aux critères de la finance responsable (classification SFDR article 8 ou 9) et qui ont fait l'objet de l'analyse extra financière de la société OFI Invest AM.

Au total, 47 fonds ont été sélectionnés par la MIF, sur l'ensemble des classes d'actifs et à travers différentes stratégies ou **thématiques** d'investissement. Cette sélection a été effectuée pour favoriser la diversification des placements et proposer un large choix dans la construction de son allocation d'actif.

**La diversification des placements se fait au sein des principales classes d'actifs (actions, obligations, matières premières...) et dans différentes zones géographiques tant en Europe, aux États-Unis qu'en Asie.**

**Une approche ISR limite le risque de controverses des entreprises et sert la performance à long terme.**

## LEXIQUE

### FONDS THÉMATIQUES :

stratégies d'investissement ciblées sur une zone géographique, un secteur d'activité ou une catégorie d'actifs financiers.

## ISR ET ESG deux sigles complémentaires

Pour répondre aux enjeux écologiques mondiaux, des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont venus compléter les critères financiers des entreprises cotées. Désormais, pour la plupart des sociétés cotées, ces critères participent à la performance à long terme et deviennent de plus en plus mesurables. Les critères ESG sont ainsi utilisés par les sociétés de gestion pour construire leurs Investissements Socialement Responsables (ISR). Il s'agit d'appliquer les principes du développement durable aux placements financiers.



# À chaque profil son allocation d'actifs

La Gestion Sous Mandat proposée par la MIF s'organise autour de quatre profils de gestion associés au niveau de risques que l'épargnant est prêt à prendre.

## PROFILS (OU MANDATS) DE GESTION



**PRUDENT**  
70 % | 30 %



**ÉQUILIBRÉ**  
50 % | 50 %



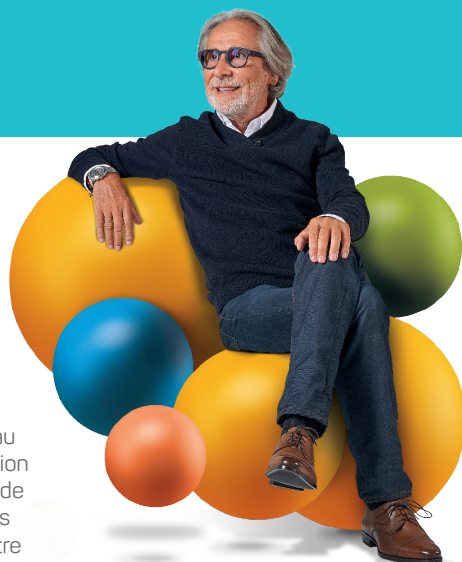
**DYNAMIQUE**  
30 % | 70 %



**OFFENSIF**  
10 % | 90 %

■ Fonds euros  
■ Unités de compte

Historiquement la Gestion Sous Mandat était réservée aux seuls épargnants à fort potentiel d'investissement, elle s'est depuis démocratisée devenant accessible au plus grand nombre. Les frais de gestion associés à ce nouveau service sont de 0,20 % seulement<sup>(1)</sup>. La Gestion Sous Mandat proposée par la MIF se montre donc non seulement très complète mais particulièrement compétitive. Elle s'inscrit ainsi dans la lignée de la politique historique de frais ultra concurrentiels de la MIF favorisant une démarche d'épargne à moindre coût. Dans la pratique, la MIF peut effectuer, dans le cadre du mandat confié, autant d'arbitrages mensuels que nécessaires. L'épargnant est informé chaque mois des mouvements opérés sur son contrat d'assurance vie et de la répartition de son épargne. Tous les trois mois un rapport de gestion plus détaillé lui est envoyé. Celui-ci prend en compte les analyses économiques des marchés, les tendances passées sur le trimestre et les convictions de la société de gestion partenaire sur les trois mois suivants.



## CHIFFRES CLEFS

**46** unités de comptes

**100%** des fonds répondent aux critères de la finance responsable (classification SFDR article 8 ou 9)

**4** profils de gestion



**PRUDENT**

>> L'épargnant privilégie la sécurité de son épargne à la rentabilité : la stabilité de ses placements prédomine sur leur potentiel de rendement. Il recherche un rendement progressif dans le cadre d'une prise de risque limitée.



**ÉQUILIBRÉ**

>> L'épargnant recherche une performance moyenne avec une prise de risque modérée. En cas de baisse des marchés financiers, la perte en capital restera limitée, alors qu'en cas de hausse, le rendement sera plus important qu'un profil prudent. Son but est un juste équilibre entre la performance espérée et le risque de perte.



**DYNAMIQUE**

>> L'épargnant recherche des perspectives de performance élevées tout en acceptant un risque de perte en capital important. Sa bonne connaissance ou expérience des marchés financiers lui permet d'apprécier correctement ce risque. Son but est d'atteindre la meilleure performance possible au risque de diminuer fortement la sécurité de son capital.



**OFFENSIF**

>> L'épargnant recherche des perspectives de performance très élevées tout en acceptant un risque de perte en capital très élevé lié au marché financier. Sa très grande connaissance et expérience des marchés financiers lui permet d'apprécier correctement ce risque. Son but est d'atteindre une performance de haut niveau sans tenir compte de la sécurité de son capital.

(1) Ces frais de 0,20% viennent s'ajouter aux frais annuels de gestion du contrat de 0,60% au titre des supports en unités de compte, soit 0,80%. Pour les autres frais, nous vous invitons à consulter la Note d'information du contrat valant Règlement mutualiste.

Avertissement : la Gestion Sous Mandat a recours à des investissements sur des supports libellés en Unités de compte. Tout investissement en unités de compte est soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse et comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les informations fournies dans le cadre de la présente communication ne constituent en aucune manière une recommandation de l'assureur au titre du devoir de conseil.



# DÉCOUVREZ LE CONTRAT PHARE DE LA MIF

# COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT



## Un contrat complet

Un large choix d'investissement répondant aux critères de diversification des meilleurs contrats multisupports.

## Un contrat reconnu

Multi-récompensé en 2024 par 1 Trophée d'Or, 1 Grand Prix, 1 Sélection Premium, le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport est régulièrement récompensé par la presse spécialisée (Le Revenu, Mieux Vivre Votre Argent, Gestion de Fortune).

## Un contrat accessible

La gestion sous mandat accessible dès 1 000 € investis.  
Une épargne à votre rythme, avec des versements programmés dès 30 € par mois, ou de manière occasionnelle en choisissant les versements libres.  
À tout moment, vous pouvez modifier ou interrompre vos versements.

**Le service en + :**  
**Une information juridique**  
**pour les sujets d'ordre patrimonial**

**Sens de l'écoute et professionnalisme**  
**font de ce service un véritable atout**  
**de prévention des litiges**

## Des outils digitaux accessibles à tout moment

Une souscription 100 % en ligne et sécurisée.  
Signez électroniquement votre contrat en quelques clics sur [www.mifassur.com](http://www.mifassur.com)  
Un espace personnel MIF pour suivre l'évolution de votre contrat, réaliser des opérations en ligne : versements, rachats...  
Un espace personnel MIF pour consulter, verser ou effectuer un rachat partiel sur son contrat.

## Des frais concurrentiels pour une démarche d'épargne à moindre coût

Frais sur versements : 0 %

Frais d'arbitrage : aucuns

Frais annuels de gestion / fonds en euros MIF : 0,60 %

Frais annuels de gestion / UC : 0,80 %

# Une gestion sous mandat et résolument orientée ISR\* qui affiche des performances remarquées

Profils de gestion	Performances 2020**	Performances 2021**	Performances 2022**	Performances 2023**
Mandat PRUDENT	+ 4,42 %	+ 4,10 %	- 5,05 %	5,79 %
Mandat ÉQUILIBRÉ	+ 7,15 %	+ 6,07 %	- 9,75 %	8,39 %
Mandat DYNAMIQUE	+ 8,11 %	+ 8,22 %	- 14,22 %	11,02 %
Mandat OFFENSIF	+ 10,26 %	+ 12,06 %	- 19,17 %	14,82 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Tout investissement en unités de compte est soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse et comporte un risque de perte en capital.

## Pourquoi l'assurance vie est-il le placement préféré des français ?

### Un capital disponible !

Vous pouvez en disposer librement <sup>(1)</sup> sous forme de capital, de rente, ou en mettant en place des rachats programmés pour vous assurer un revenu complémentaire régulier.

### Une fiscalité avantageuse en cas de vie

En cas de rachat après 8 ans d'ancienneté du contrat, vous bénéficiez d'un abattement annuel sur vos plus-values <sup>(2)</sup>. Pensez donc à ouvrir le contrat le plus tôt possible.

### Le libre choix des bénéficiaires

Vous choisissez librement les bénéficiaires du contrat en cas de décès lors de sa souscription.

### Une fiscalité avantageuse en cas de décès

Si vous veniez à disparaître, la part de votre patrimoine placée sur ce contrat sera reversée à vos bénéficiaires désignés en cas de décès hors droits de succession (sous conditions) <sup>(3)</sup>.

(\*) Investissement Socialement Responsable.

(\*\*) Performances au 31/12 de l'année concernée, nettes de frais de gestion au titre du contrat et de la gestion sous mandat et hors prélèvements fiscaux et sociaux, calculées sur la base d'un versement net de frais de versement de 1 000 € investi sur le profil au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Elles tiennent également compte des arbitrages effectués par l'assureur, en exécution du mandat choisi, et de l'attribution au 31 décembre de l'année de la participation aux bénéfices annuelle sur le fonds en euros.

(1) Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

(2) Hors prélèvements sociaux. Après 8 ans, en cas de rachat, abattement annuel sur les plus-values de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple.

(3) En cas de décès, abattement de 152 500 €, par bénéficiaire tous contrats confondus pour les versements effectués avant 70 ans ; abattement de 30 500 € tous bénéficiaires et contrats confondus (hors plus-values) pour les versements effectués après 70 ans. Échappent à tous droits de succession le conjoint survivant, le partenaire lié par un PACS et les frères et sœurs sous certaines conditions. NB : les indications générales visant la fiscalité applicable sont données sous réserve de l'évolution des dispositions légales et réglementaires en vigueur et n'ont pas de valeur contractuelle.

I

# GARDEZ LE CONTACT AVEC LA MIF

## Par téléphone

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

**09 70 15 77 77**

(appel non surtaxé)

## Par Internet

[www.mifassur.com](http://www.mifassur.com)

Souscription 100 % en ligne

## Par courrier

MIF

Libre réponse 69205

75482 PARIS CEDEX 10

## Suivez-nous sur



épargne & prévoyance

mif

© 2020, ce document a été en partie réalisé par Le Particulier pour le compte de La MIF. Mis à jour en juin 2024.  
Particulier et Finances Éditions, 14, bd Haussmann, 75009 Paris - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 375 805,78 €  
SIREN 320 758 428 - RCS Paris. © Istock.

**MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)**

Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10 / Tél. 0 970 15 77 77 / [www.mifassur.com](http://www.mifassur.com)

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité / Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221

Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09